COLLÈGE DE
BOIS-DE-BOULOGNE

Procès-verbal de la 465e réunion régulière du comité exécutif du Collège de Bois-de-Boulogne, tenue le lundi 12 avril 2021, à 12 h, à Montréal

---

1. Ouverture de la réunion

Ouverture de la réunion du comité exécutif par le président M. Guy Dumais, directeur général, à 12 h 6. La réunion est tenue par moyen technologique, à l'aide de la plateforme Zoom.

Présences :	Mmes	Audrey Laurin
		Mélanie Lussier
	MM.	Guy Dumais, président
		Jean Thibodeau
Absences :	Mme	Pascale Sirard
	M.	Benoît Desgroseillers
Invités :	Mmes	Hélène Gingras, dir. DSA
		Christianne Kaddis, dir. DRH
	M.	Laurent Bédard, dir. DRITN
Secrétaire :	Mme	Anaïk Le Goff

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 464e réunion régulière du 15 février 2021
   - 3.1 Procès-verbal de la 464e réunion régulière
     - 3.1.1 Affaires découlant du procès-verbal de la 464e réunion régulière
4. **Affaires institutionnelles**
   - 4.1 Projet d'ordre du jour de la 355e assemblée du conseil d'administration du 21 avril 2021 (DOC.,CX,465e,2021,1363)
   - 4.2 *Charte du comité de gouvernance et d'éthique* et modifications à la règlementation du Collège
     - 4.2.1 Recommandation au conseil d'administration : *Charte du comité de gouvernance et d'éthique* (DOC.,CX,465e,2021,1364) – *Adoption*
     - 4.2.2 Recommandation au conseil d'administration : Modification du *Règlement no 1 sur l'administration générale du Collège de Bois-de-Boulogne* (DOC.,CX,465e,2021,1365) – *Adoption*

4.2.3 Recommandation au conseil d'administration : Modification du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des cadres du Collège de Bois-de-Boulogne* (DOC.,CX,465e,2021,1366) – *Adoption*

4.2.4 Recommandation au conseil d'administration : Modification du *Document complémentaire au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des cadres du Collège de Bois-de-Boulogne* (DOC.,CX,465e,2021,1367) – *Adoption*

4.3 *Charte du comité des ressources humaines* et modifications à la règlementation du Collège

4.3.1 Recommandation au conseil d'administration : *Charte du comité des ressources humaines* (DOC.,CX,465e,2021,1368) – *Adoption*

4.3.2 Recommandation au conseil d'administration : Modification de la *Politique d'évaluation du personnel hors cadre* (DOC.,CX,465e,2021,1369) – *Adoption*

4.4 *Charte du comité de vérification et de finances* et modifications à la règlementation du Collège

4.4.1 Recommandation au conseil d'administration : *Charte du comité de vérification et de finances* (DOC.,CX,465e,2021,1370) – *Adoption*

4.4.2 Recommandation au conseil d'administration : Modification du *Règlement no 20 sur la gestion financière* (DOC.,CX,465e,2021,1371) – *Adoption*

4.4.3 Recommandation au conseil d'administration : Modification de la *Politique de vérification externe* (DOC.,CX,465e,2021,1372) – *Adoption*

5. Affaires administratives

5.1 État de situation de la démarche de révision budgétaire 2020

5.2 Recommandation au conseil d'administration : Emprunt pour la réalisation de travaux de réfection du parc immobilier – *Adoption*

5.3 Révision de la grille tarifaire des droits de stationnement pour la période 2021-2022 (DOC.,CX,465e,2021,1373) – *Adoption*

5.4 Recommandation au conseil d'administration : Modification du *Règlement no 3 sur le stationnement* (DOC.,CX,465e,2020,1374) – *Adoption*

5.5 Suivi sur les travaux relatifs à l'implantation des nouveaux progiciels de gestion Skytech communications

6. Clôture

Sur proposition d'Audrey Laurin, appuyée par Mélanie Lussier, il est résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de la 464e réunion régulière du 15 février 2021
   3.1 Procès-verbal de la 464e réunion régulière

Sur proposition de Jean Thibodeau, appuyée par Mélanie Lussier, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 464e réunion régulière.

3.1.1 Affaires découlant du procès-verbal de la 464e réunion régulière

Aucune question de la part des membres.

4. Affaires institutionnelles

4.1 Projet d'ordre du jour de la 355e assemblée du conseil d'administration du 21 avril 2021 (DOC.,CX,465e,2021,1363)

M. Guy Dumais, directeur général, présente le projet d'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'administration.

4.2 *Charte du comité de gouvernance et d'éthique* et modifications à la règlementation du Collège

4.2.1 Recommandation au conseil d'administration : *Charte du comité de gouvernance et d'éthique* (DOC.,CX,465e,2021,1364) – *Adoption*

Mme Anaïk Le Goff, secrétaire générale, présente aux membres les chartes du comité de gouvernance et d'éthique, de celui des ressources humaines et de celui de vérification et finances. Les fonctions et responsabilités de chacun de ces comités, ainsi que celles du comité exécutif sont discutées.

Il est convenu de ne pas limiter à trois membres la composition des comités afin de permettre à davantage de membres de s'y impliquer. Ceci permettra aux comités, selon les besoins et circonstances, de bénéficier de plus de membres certaines années. De plus, il est souhaité que les administrateurs externes du Collège s'impliquent dans les divers comités de base du conseil et pour cela, le comité de gouvernance et d'éthique aura le mandat de déterminer les profils de compétences et d'expérience recherchés pour le recrutement des membres et leur apport aux divers comités.

Mme Le Goff fait également part des principales modifications apportées aux règlements afin de les arrimer aux nouvelles chartes.

M. Jean Thibodeau, président, demande de concevoir un plan de travail démontrant les responsabilités récurrentes du conseil d'administration pour chacune des assemblées ainsi que celles des comités du conseil.

Résolution nº 1632 **Recommandation au conseil d'administration : adoption de la Charte du comité de gouvernance et d'éthique**

Attendu que le ministère de l'Enseignement supérieur a demandé aux cégeps de mettre sur pied pour le 30 juin 2021, trois (3) comités de base d'un conseil d'administration, soit le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et de finances et le comité des ressources humaines, comme le préconise l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) ;

Attendu qu' une charte doit être adoptée afin de prévoir notamment l'institution, les responsabilités, la composition et le fonctionnement de ce nouveau comité ;

Attendu qu' il est prévu que les activités du comité de gouvernance et d'éthique ne débuteront qu'en septembre 2021 ;

sur proposition d'Audrey Laurin, appuyée par Mélanie Lussier, il est résolu à l'unanimité,

---

de recommander au conseil d'administration d'adopter la *Charte du comité de gouvernance et d'éthique*, telle qu'elle paraît au DOC.,CX,465e,2021,1364.

ADOPTÉE
CX,465e,2021-04-12

4.2.2 Recommandation au conseil d'administration : Modification du *Règlement nº 1 sur l'administration générale du Collège de Bois-de-Boulogne* (DOC.,CX,465e,2021,1365) – *Adoption*

Résolution nº 1633 **Recommandation au conseil d'administration : Modification du *Règlement nº 1 sur l'administration générale du Collège de Bois-de-Boulogne***

Attendu que le ministère de l'Enseignement supérieur a demandé aux cégeps de mettre sur pied pour le 30 juin 2021, trois (3) comités de base d'un conseil d'administration, soit le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et de finances et le comité des ressources humaines, comme le préconise l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP);

Attendu que le ministère de l'Enseignement supérieur a également demandé aux cégeps de réfléchir à la composition du comité exécutif ainsi qu'à ses attributions;

Attendu que le *Règlement nº 1 sur l'administration générale du Collège de Bois-de-Boulogne* précise les règles de fonctionnement et pouvoirs actuels du comité exécutif et prévoit la formation des comités du conseil d'administration;

Attendu que ledit règlement doit être modifié afin de prévoir la mise sur pied de ces comités, l'adoption de leur charte et les nouvelles attributions du comité exécutif;

Attendu qu' il y a lieu également de modifier le règlement afin de procéder à des ajustements et mises à jour depuis sa dernière modification lors de la 331e assemblée du conseil, le 25 septembre 2018;

Sur proposition d'Audrey Laurin, appuyée par Mélanie Lussier, il est résolu à l'unanimité,

---

de recommander au conseil d'administration d'adopter le *Règlement nº 1 sur l'administration générale du Collège de Bois-de-Boulogne* modifié, tel qu'il paraît au DOC.,CX,465e,2021,1365.

ADOPTÉE
CX,465e,2021-04-12

4.2.3 Recommandation au conseil d'administration : Modification du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des cadres du Collège de Bois-de-Boulogne* (DOC.,CX,465e,2021,1366) – *Adoption*

Résolution nº 1634 **Recommandation au conseil d'administration : Modifications au *Code d'éthique et déontologie des administrateurs et cadres du Collège de Bois-de-Boulogne***

Attendu que le ministère de l'Enseignement supérieur a demandé aux cégeps de mettre sur pied pour le 30 juin 2021, trois (3) comités de base d'un conseil d'administration, soit le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et de finances et le comité des ressources humaines, comme le préconise l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP);

Attendu que le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des cadres du Collège de Bois-de-Boulogne* doit faire l'objet de modifications afin de l'harmoniser avec les dispositions de la nouvelle *Charte du comité d'éthique et de gouvernance*;

Attendu qu' il y a lieu de modifier ledit code afin de procéder à des ajustements et mises à jour depuis sa dernière modification, lors de la 240e assemblée du conseil, le 15 juin 2004;

Sur proposition d'Audrey Laurin, appuyée par Mélanie Lussier, il est résolu à l'unanimité,

---

de recommander au conseil d'administration d'adopter le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des cadres* modifié, tel qu'il paraît au DOC.,CX,465e,2021,1366.

ADOPTÉE
CX,465e,2021-04-12

4.2.4 Recommandation au conseil d'administration : Modification du *Document complémentaire au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des cadres du Collège de Bois-de-Boulogne* (DOC.,CX,465e,2021,1367) – *Adoption*

Résolution nº 1635 **Recommandation au conseil d'administration : Modification du *Document complémentaire au Code d'éthique et déontologie des administrateurs et des cadres du Collège de Bois-de-Boulogne***

Attendu que le ministère de l'Enseignement supérieur a demandé aux cégeps de mettre sur pied pour le 30 juin 2021, trois (3) comités de base d'un conseil d'administration, soit le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et de finances et le comité des ressources humaines, comme le préconise l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP);

Attendu que le *Document complémentaire au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des cadres du Collège de Bois-de-Boulogne* doit faire l'objet de modifications afin de l'harmoniser avec les dispositions de la nouvelle *Charte du comité de gouvernance et d'éthique*;

Sur proposition d'Audrey Laurin, appuyée par Mélanie Lussier, il est résolu à l'unanimité,

---

de recommander au conseil d'administration d'adopter le *Document complémentaire au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des cadres du Collège de Bois-de-Boulogne* modifié, tel qu'il paraît au DOC.,CX,465e,2021,1367.

ADOPTÉE
CX,465e,2021-04-12

4.3 *Charte du comité des ressources humaines* et modifications à la règlementation du Collège

4.3.1 Recommandation au conseil d'administration : *Charte du comité des ressources humaines* (DOC.,CX,465e,2021,1368) – *Adoption*

Résolution no 1636 **Recommandation au conseil d'administration : adoption de la Charte du comité des ressources humaines**

Attendu que le ministère de l'Enseignement supérieur a demandé aux cégeps de mettre sur pied pour le 30 juin 2021, trois (3) comités de base d'un conseil d'administration, soit le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et de finances et le comité des ressources humaines, comme le préconise l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP);

Attendu qu' une charte doit être adoptée afin de prévoir notamment l'institution, les responsabilités, la composition et le fonctionnement de ce nouveau comité;

Attendu qu' il est prévu que les activités du comité des ressources humaines ne débuteront qu'en septembre 2021;

Sur proposition d'Audrey Laurin, appuyée par Mélanie Lussier, il est résolu à l'unanimité,

---

de recommander au conseil d'administration d'adopter la *Charte du comité des ressources humaines*, telle qu'elle paraît au DOC.,CX,465e,2021,1368.

ADOPTÉE
CX,465e,2021-04-12

4.3.2 Recommandation au conseil d'administration : Modification de la *Politique d'évaluation du personnel hors cadre* (DOC.,CX,465e,2021,1369) – *Adoption*

Résolution nº 1637 **Recommandation au conseil d'administration : Modification de la Politique d'évaluation du personnel hors cadre**

Attendu que le ministère de l'Enseignement supérieur a demandé aux cégeps de mettre sur pied pour le 30 juin 2021, trois (3) comités de base d'un conseil d'administration, soit le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et de finances et le comité des ressources humaines, comme le préconise l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP);

Attendu que la *Politique d'évaluation du personnel hors cadre* prévoit que le comité d'évaluation de la direction générale est formé des membres du comité exécutif et que cette responsabilité incombe aux membres du comité des ressources humaines en vertu de la nouvelle charte de ce comité;

Attendu que ladite politique doit faire l'objet de modifications afin de l'harmoniser avec les dispositions de la nouvelle *Charte du comité des ressources humaines*;

Sur proposition d'Audrey Laurin, appuyée par Mélanie Lussier, il est résolu à l'unanimité,

---

de recommander au conseil d'administration d'adopter la *Politique d'évaluation du personnel hors cadre* modifiée, tel qu'elle paraît au DOC.,CX,465e,2021,1369.

ADOPTÉE
CX,465e,2021-04-12

4.4 *Charte du comité de vérification et de finances* et modifications à la règlementation du Collège

4.4.1 Recommandation au conseil d'administration : *Charte du comité de vérification et de finances* (DOC.,CX,465e,2021,1370) – *Adoption*

Résolution no 1638 **Recommandation au conseil d'administration : adoption de la Charte du comité de vérification et finances**

Attendu que le ministère de l'Enseignement supérieur a demandé aux cégeps de mettre sur pied pour le 30 juin 2021, trois (3) comités de base d'un conseil d'administration, soit le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et de finances et le comité des ressources humaines, comme le préconise l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP);

Attendu qu' une charte doit être adoptée afin de prévoir notamment l'institution, les responsabilités, la composition et le fonctionnement de ce nouveau comité;

Attendu qu' il est prévu que les activités du comité de vérification et finances ne débuteront qu'en septembre 2021;

Sur proposition d'Audrey Laurin, appuyée par Mélanie Lussier, il est résolu à l'unanimité,

---

de recommander au conseil d'administration d'adopter la *Charte du comité de vérification et finances*, telle qu'elle paraît au DOC.,CX,465e,2021,1370.

ADOPTÉE
CX,465e,2021-04-12

4.4.2 Recommandation au conseil d'administration : Modification du *Règlement nº 20 sur la gestion financière* (DOC.,CX,465e,2021,1371) – *Adoption*

Résolution nº 1639 **Recommandation au conseil d'administration : Modification du Règlement nº 20 sur la gestion financière**

Attendu que le ministère de l'Enseignement supérieur a demandé aux cégeps de mettre sur pied pour le 30 juin 2021, trois (3) comités de base d'un conseil d'administration, soit le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et de finances et le comité de ressources humaines, comme le préconise l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP);

Attendu que le *Règlement nº 20 sur la gestion financière* prévoit certains dispositions en matière de vérification externe, en plus de celles déjà prévues à la *Politique sur la vérification externe* du Collège et de celles de la nouvelle *Charte du comité de vérification et finances*;

Attendu que ledit règlement doit faire l'objet de modifications afin de l'harmoniser avec les dispositions de la nouvelle *Charte du comité de vérification et finances*;

Attendu qu' il y a lieu également de le modifier afin de procéder à des ajustements et mises à jour depuis sa dernière modification, lors de la 315e assemblée du conseil, le 22 mars 2016;

Attendu que ces modifications concernent principalement les délégations de pouvoir du conseil d'administration au comité exécutif et au directeur général, ainsi que les seuils d'approbation financière ;

Sur proposition d'Audrey Laurin, appuyée par Mélanie Lussier, il est résolu à l'unanimité,

---

de recommander au conseil d'administration d'adopter le *Règlement nº 20 sur la gestion financière* modifié, tel qu'il paraît au DOC.,CX,465e,2021,1371.

ADOPTÉE
CX,465e,2021-04-12

4.4.3 Recommandation au conseil d'administration : Modification de la *Politique de vérification externe* (DOC.,CX,465e,2021,1372) – *Adoption*

Résolution nº 1640 **Recommandation au conseil d'administration : Modification de la Politique sur la vérification externe**

Attendu que le ministère de l'Enseignement supérieur a demandé aux cégeps de mettre sur pied pour le 30 juin 2021, trois (3) comités de base d'un conseil d'administration, soit le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et de finances et le comité des ressources humaines, comme le préconise l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) ;

Attendu que la *Politique sur la vérification externe* comporte des dispositions notamment sur la composition, le rôle et le fonctionnement du comité de vérification actuel, maintenant insérées à la nouvelle *Charte du comité de vérification et finances* ;

Attendu que ladite politique doit faire l'objet de modification afin de l'harmoniser avec les dispositions de la nouvelle *Charte du comité de vérification et finances* ;

Sur proposition d'Audrey Laurin, appuyée par Mélanie Lussier, il est résolu à l'unanimité,

---

de recommander au conseil d'administration d'adopter la *Politique sur la vérification externe* modifiée, telle qu'elle paraît au DOC.,CX,465e,2021,1372.

ADOPTÉE
CX,465e,2021-04-12

5. Affaires administratives

5.1 État de situation de la démarche de révision budgétaire 2020

Mme Hélène Gingras, directrice des services administratifs, indique que la révision budgétaire a été complétée et a été présentée au comité de vérification. Mme Mélanie Lussier, président du comité de vérification, confirme que la révision s'est bien passée et exprime sa satisfaction sur les outils utilisés par la direction des services administratifs pour sa présentation au comité.

5.2 Recommandation au conseil d'administration : Emprunt pour la réalisation de travaux de réfection du parc immobilier – *Adoption*

Mme Gingras explique que le parc immobilier du Collège vieillit et qu'un emprunt total de 4 millions s'avère nécessaire pour rénover la bâtisse.

M. Guy Dumais, directeur général, rappelle que le solde de fonds du Collège est assez élevé.

Résolution nº 1641 **Recommandation au conseil d'administration : emprunt pour la réalisation de travaux jugés prioritaires pour le maintien des immeubles et la bonification des activités essentielles du Collège**

Attendu que les deux (2) pavillons du Collège connaissent des besoins importants de réfection, d'adaptation et d'amélioration pour assurer leur intégrité;

Attendu que l'évolution des méthodes d'enseignement implique l'adaptation des milieux d'étude, autant physiques que technologiques;

Attendu qu' une autorisation préalable est requise auprès du ministère de l'Enseignement supérieur afin qu'un établissement collégial puisse entreprendre les démarches pour obtenir un prêt;

Attendu que le Collège possède un solde de fonds de fonctionnement de 2 822 222 $ pouvant être utilisé pour la réalisation de travaux d'investissement, et que l'utilisation d'une somme de 1 000 000 $ de ce solde aux fins de la présente résolution laisse une réserve pour les imprévus;

Attendu que le Collège sera libéré d'un remboursement d'emprunt annuel de près de 250 000 $ à compter du 1er juillet 2021;

Attendu qu' une liste de projets sera déposée lors d'une prochaine séance du conseil d'administration suite à l'obtention de l'autorisation d'emprunt par le ministère de l'Enseignement supérieur;

Attendu la recommandation favorable du comité de vérification;

Attendu la recommandation favorable de la Direction des services administratifs;

Sur proposition de Jean Thibodeau, appuyée par Mélanie Lussier, il est résolu à l'unanimité,

---

de recommander au conseil d'autoriser la Direction des services administratifs à débuter les démarches auprès du ministère de l'Enseignement supérieur pour obtenir l'autorisation d'obtenir un prêt de 3 000 000 $;

de recommander au conseil de prélever une somme de 1 000 000 $ du solde de fonds de fonctionnement afin d'entreprendre des travaux, pour un total de 4 000 000 $.

ADOPTÉE
CX,465e,2021-04-12

5.3 Révision de la grille tarifaire des droits de stationnement pour la période 2021-2022 (DOC.,CX,465e,2021,1373) – *Adoption*

Mme Hélène Gingras, directrice des services administratifs, présente les hausses de la grille tarifaire et explique les raisons qui ont mené à ces changements. Elle indique que la demande de permis de stationnement a dû être refusée en 2020 (avant la pandémie) à certains étudiants par manque d'espaces de stationnement et qu'il est souhaité que la clientèle du Collège soit desservie prioritairement sur celle des entreprises environnantes, dont l'entente avec le Collège n'est pas rentable. Mme Gingras ajoute que les revenus relatifs au stationnement doivent financer la nouvelle équipe de sécurité du Collège.

Résolution nº 1642 **Révision de la grille tarifaire des droits de stationnement pour l'année 2021-2022**

Attendu que le Collège connaît une croissance importante de sa clientèle, jumelée à une augmentation de son personnel ;

Attendu que la nouvelle règlementation de la ville qui limite de façon substantielle le stationnement sur les rues avoisinantes ;

Attendu que le Collège désire privilégier sa communauté automobiliste ayant la nécessité d'utiliser leur véhicule pour étudier ou travailler, avant celle des entreprises environnantes ;

Attendu que certaines ententes sont peu favorables économiquement au Collège, alors que la demande d'espaces de stationnement est en hausse pour sa communauté ;

Attendu la nécessité d'autofinancer les activités du stationnement, et que malgré l'augmentation demandée, les tarifs demeurent parmi les plus bas des collèges de l'île de Montréal ;

Attendu que le Collège désire créer un fond pour les projets liés à la protection de l'environnement tout en désirant sensibiliser les usagers du stationnement quant à leurs habitudes de transport ;

Attendu la recommandation favorable de la Direction des services administratifs ;

sur proposition de Jean Thibodeau, appuyée par Audrey Laurin, il est résolu à l'unanimité,

---

d'adopter la nouvelle grille tarifaire des droits de stationnement à compter du 1er juillet 2021, telle qu'elle paraît au DOC.,CX,465e,2021,1373.

ADOPTÉE
CX,465e,2021-04-12

5.4 Recommandation au conseil d'administration : Modification du *Règlement no 3 sur le stationnement* (DOC.,CX,465e,2020,1374) – *Adoption*

Mme Hélène Gingras, directrice des services administratifs, indique que le *Règlement sur le stationnement* a été mis à jour et harmonisé avec les modifications apportées à grille tarifaire.

Résolution no 1643 **Recommandation au conseil d'administration : Modification du Règlement no 3 sur le stationnement**

Attendu que le Collège connaît une croissance importante de sa clientèle, jumelée à une augmentation de son personnel ;

Attendu la nouvelle règlementation de la ville qui limite de façon substantielle le stationnement sur les rues avoisinantes ;

Attendu que le Collège désire privilégier sa communauté automobiliste ayant la nécessité d'utiliser leur véhicule pour étudier ou travailler, avant la clientèle des entreprises environnantes ;

Attendu les modifications apportées à la grille tarifaire des droits de stationnement ;

Attendu que le *Règlement nº 3 sur le stationnement* doit en conséquence faire l'objet de certains ajustements et de mises à jour ;

Attendu la recommandation favorable de la Direction des services administratifs ;

Sur proposition de Mélanie Lussier, appuyée par Jean Thibodeau, il est résolu à l'unanimité,

---

de recommander au conseil d'administration l'adoption du *Règlement nº 3 sur le stationnement* modifié, tel qu'il parait au DOC.,CX,465e,2021,1374.

ADOPTÉE
CX,465e,2021-04-12

5.5 Suivi sur les travaux relatifs à l'implantation des nouveaux progiciels de gestion Skytech communications

M. Laurent Bédard, directeur des ressources informationnelles et des technologies numériques (DRITN), fait le point sur l'avancement des travaux d'implantation de nouveaux logiciels du Collège, de la Fondation du Collège et de la Corporation de Bois-de-Boulogne. Il fournit les informations sur les formations dispensées aux employés du service des ressources financières et de la direction des ressources humaines. Il indique que la mise en production du logiciel de Skytech pour les ressources humaines et la paye s'est avérée plus lourde que prévue. Il félicite tous

les intervenants au projet qui contribuent à mener à terme celui-ci. M. Bédard prévoit une date de mise en fonction officielle le 3 juin 2021.

Finalement, le directeur de la DRITN indique que le contrat avec l'ancien fournisseur sera prolongé d'un an afin de s'assurer de la conformité du Collège aux exigences règlementaires et ministérielles de conservation des documents. Ces derniers sont actuellement enregistrés dans l'ancien logiciel.

En réponse à une question, M. Bédard informe les membres que la prochaine étape sera l'amélioration des processus avec le nouveau logiciel de Skytech. Il est suggéré de regarder ce qui se fait dans les autres cégeps.

6. Clôture

Sur proposition de Guy Dumais, appuyée par Audrey Laurin, la clôture de la réunion est prononcée par le président à 12 h 55.

Anaïk Le Goff Secrétariat général	Guy Dumais Président

Secrétariat général

Suivi de la 464e réunion régulière du comité exécutif
tenue le lundi 15 février 2021, à 12 h

Dossier	Action prise
4.2 Modification au plan d'effectifs du Collège 2020-2021 - création d'un poste régulier	*Le poste de coordination à la Direction des ressources humaines a été comblé par Mme Mélissa Murray*
5.1 Recommandation au conseil d'administration : Modifications au Règlement no 17 sur les droits d'admission et d'inscription	*Le conseil d'administration a adopté le Règlement no 17 sur les droits d'admission et d'inscription modifié*
5.2 Recommandation au conseil d'administration : Modifications au Règlement no 18 sur les droits afférents aux services d'enseignement collégial	*Le conseil d'administration a adopté le Règlement no 18 sur les droits afférents aux services d'enseignement collégial modifié*
5.3 Recommandation au conseil d'administration : Modifications au Règlement no 19 sur les droits de toute nature	*Le conseil d'administration a adopté le Règlement no 19 sur les droits de toute nature modifié*
5.4 Octroi d'un contrat pour le programme d'aide aux employés et leur famille	*Le contrat a été accordé à Morneau Shepell*
5.5 Recommandation au conseil : octroi d'un mandat d'achat au Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition de licences Microsoft	*Le conseil d'administration a autorisé le Collège à déposer un mandat d'achat au CAG et à procéder à l'acquisition*